YERRES

Police Municipale
N° tél. : 69.49.77.66
N/Réf. : NDA/TM

ARRÊTÉ N° 98/136
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES RUE MARC SANGNIER.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

- **CONSIDÉRANT** : la soirée « cinéma en plein air » qui doit se dérouler devant le CEC, le **Samedi 29 août 1998**
- **Il CONVIENT :** d'assurer la sécurité des organisateurs et du public

ARRÊTE

Article 1er : La circulation des véhicules sera interdite, sauf véhicules de sécurité, le 29 août 1998, de 20H00 au 30 août 1998 à 1H00 rue Marc Sangnier dans sa partie comprise entre la rue de l'abbé Moreau et la rue Pierre Loti.

Article 2 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (art :R.37/1 du code de la route) le 29 août 1998, de 8H00 au 30 août 1998 à 1H00, sur la rue Marc Sangnier dans sa partie comprise entre le 2 de ladite rue et le pont du 18 juin 1940.

Article 3: Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la route, posés par les services techniques de la ville.

Article 4: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Article 5: M. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne, chargée de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 25 août 1998

Pour le Député-Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué

Nicole LAMOTH

REÇU LE
26 AOUT 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY